



Saint-Avé, le 1^{er} Mars 2019

Mesdames, Messieurs, Membres de l'association « Appui au Parcours de Santé ».

Mme La Présidente et les membres du Codir ont le plaisir de vous inviter à **L'Assemblée Générale Ordinaire** qui se tiendra le :

Mardi 2 Avril 2019 à 20h grande salle Espace Jean Le Gac 1rue des Alizées 56890 ST AVE

Ordre du jour :

1. Rapport moral
2. Rapport financier
3. Perspectives 2019 :
 - Portage des Espaces Autonomie des territoires Auray-Vannes
 - Fusion -absorption par APS du Pôle Santé Services du Pays d'Auray
4. Élection des nouveaux membres de l'A.G
5. Élection au CoDir du membre représentant le collège 6
6. Questions diverses

Madame, Monsieur.....

Sera présent :

Sera absent mais donne pouvoir à :

*Pour rappel, tout membre d'un collège peut déléguer ses pouvoirs à un autre membre de son collège.
Le nombre de pouvoir donné à un membre présent est limité à deux (...)*

Souhaite être membre du :

- Collège 1** : professionnels de soins primaires médicaux ou paramédicaux du territoire et leurs représentants (ordre professionnels, URPS ou associations ayant le même objet).
- Collège 2** : représentants des services sociaux et médico-sociaux (SSIAD, SAAD, CLIC, MAIA, CMS, CCAS, ...).
- Collège 3** : représentants des établissements de santé publics ou privés.
- Collège 4** : personnes qualifiées.
- Collège 5** : représentants des personnes morales représentant les associations d'usagers ou issues d'un collectif d'associations d'usagers ;
- Collège 6** : Élus des collectivités territoriales, communes, communautés de communes, intercommunalité ;
 - Est candidat pour intégrer le CoDir

Dans le cadre des modifications statutaires, un membre du collège 6 vient intégrer le CoDir déjà constitué.

Les votes se dérouleront suivant les modalités des statuts joints de l'association.

REPONSE ATTENDUE POUR LE 26 Mars 2019 par mail à accueil@aps56.org